agence immobilière

IMMOLOWCOST974

# Barème d'honoraires 2021 / 2022

HONORAIRES DE TRANSACTION 2021 /2022
(effectivement pratiqués)
en cas de vente et quelque soit le prix de mise en vente net vendeur,
et toujours à la charge de l'acheteur
Honoraires TTC selon TVA en vigueur (8,5 %)

VILLA OU TERRAIN (> à 1000 m²)
Commission forfaitaire de 8 500 euros TTC à la charge de l'acquéreur

APPARTEMENT OU TERRAIN (< à 1000 m²)
Commission forfaitaire de 6 500 euros TTC à la charge de l'acquéreur

APPARTEMENT 1 pièce ou 2 pièces
Commission forfaitaire de 5 000 euros TTC à la charge de l'acquéreur

HONORAIRES DE LOCATION 2021 /2022
effectivement pratiqués
Commission unique de 1 mois de loyer hors charges
partagée par moitié entre le bailleur et le locataire
(sauf si conditions + favorable avec loi ALUR (1))
Visites, constitution du dossier,
rédaction du bail, réalisation état des lieux

---

(1) Rappel de la Loi Alur :
8 € / m² (visite, constitution du dossier, rédaction du bail) + 3€/m² (état des lieux)